PROCÈS-VERBAL

Le MARDI 1er juin 1965.

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité permanent de la Banque et du Commerce se réunit aujourd'hui à 10 heures du matin.

Sont présents: Les honorables sénateurs Aseltine, Baird, Beaubien (Bedford), Beaubien (Provencher), Burchill, Choquette, Connolly (Ottawa-Ouest), Cook, Croll, Dessureault, Fergusson, Flynn, Gershaw, Gouin, Haig, Hugessen, Irvine, Isnor, Kinley, Lambert, Lang, Leonard, Macdonald (Brantford), Paterson, Power, Reid, Roebuck, Smith (Kamloops), Smith (Queens-Shelburne), Taylor, Thorvaldson, White, Willis et Woodrow. (34)

Sont aussi présents: MM. E. Russell Hopkins, secrétaire légiste et conseiller parlementaire du Sénat et R. J. Batt, secrétaire légiste, conseiller parlementaire adjoint du Sénat et secrétaire en chef des comités.

En l'absence du président et conformément à la motion de l'honorable sénateur Connolly (Ottawa-Ouest), l'honorable sénateur Leonard est élu président suppléant.

Sur proposition de l'honorable sénateur Croll, il est résolu de recommander dans le rapport que soit accordée l'autorisation d'imprimer 800 exemplaires en anglais et 300 en français des délibérations du Comité au sujet du bill C-98.

Le président suppléant donne lecture d'une lettre de l'honorable sénateur Crerar concernant le bill C-98.

L'honorable sénateur Connolly (*Ottawa-Ouest*) donne lecture d'une lettre provenant de l'honorable E. J. Benson, ministre du Revenu national, relativement à l'enregistrement de la caisse de retraite aux fins de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Le Comité étudie une à une les dispositions du bill C-98, «Loi instituant la retraite des membres du Sénat».

Les personnes dont les noms suivent témoignent:

Du ministère de la Justice: M. D. S. Thorson, sous-ministre adjoint; du ministère des Finances: M. Hart D. Clark, directeur, de la division des pensions et assurance sociale.

L'honorable sénateur Flynn propose que l'article 17 soit abrogé.

La motion est déclarée non avenue.

L'honorable sénateur Flynn propose également que soient biffées de l'article 15 les lignes 10 à 15 inclusivement, à l'exception du mot «ou» à la ligne 15.

La motion est déclarée non avenue.

L'honorable sénateur Flynn propose de plus que le paragraphe (1) de l'article 16 soit biffé et remplacé par ce qui suit: (15) «Lorsqu'une personne à qui une rente a été allouée en vertu de l'article 15 décède ou lorsqu'un sénateur en fonction décède avant l'expiration du délai prévu à l'alinéa a) de l'article 15,